

MONTFERMEIL

Configuration de la rue de l'Église et de la rue du 8 mai 1945

La nouvelle branche du Tram 4, entre Gargan, aux Pavillons-sous-Bois, et Arboretum, à Montfermeil, a été inaugurée le 14 décembre dernier.

Afin de mettre en service le dernier tronçon, entre Arboretum et la station Hôpital de Montfermeil, d'ici fin avril 2020, des travaux de finition se poursuivent sur ce secteur et les essais de ligne vont débiter à partir du 30 janvier 2020. Sur la rue de l'Église, entre la rue de la Fontaine Valjean et la rue Grange, le pavage se poursuit. Ce tronçon reste fermé aux véhicules. Découvrez dans ce dépliant le fonctionnement de la circulation dans ce secteur à l'issue des travaux ainsi que les règles à respecter.

Pour toute question :

- sur le fonctionnement du tramway, entre Gargan et Arboretum, contactez la SNCF **www.transilien.com/fr/nous-contacter**
- sur les travaux de la nouvelle branche du Tram 4, entre Gargan et Hôpital de Montfermeil, écrivez-nous à **contact@tramway-t4.fr**



Fonctionnement définitif de la circulation entre Arboretum et la station Hôpital de Montfermeil



Sur les rues du 8 mai 1945, du Général Leclerc et rue de l'Église (niveau Ecole de Danse) :

- Deux voies de circulation  sont réservées aux automobilistes, le long du tramway T4.
- Les carrefours sont gérés par signalisation lumineuse tricolore. (cf feux tricolore sur plan). Le code de la route s'applique.

IMPORTANT

La plateforme est strictement réservée au tramway

À pied, en vélo ou en voiture, il est interdit en tout temps, de circuler, de se promener ou de stationner sur la plateforme. **Le stationnement sur la plateforme peut entraîner une verbalisation et la mise en fourrière de votre véhicule (article R 417 – 10 du code de la route).**

Zoom sur la zone de rencontre située sur la rue de l'Église



Sur la rue de l'Église, entre la rue de la Fontaine Jean Valjean et la rue Grange :

- La zone pavée  sera une zone de rencontre : un espace partagé permettant la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules.
- L'accès véhicules sera strictement réservé aux riverains de la zone de rencontre (du n°3 rue de l'Église au n°14 rue Grange compris) ainsi qu'aux véhicules de secours.
- La circulation automobile sera en sens unique.  entrée par rue Grange et sortie par rue Fontaine J Valjean.
- La vitesse sera limitée à 20km/h.
- Les sorties automobiles depuis les habitations situées dans la zone de rencontre (du n°11 rue Fontaine J. Valjean au n°14 rue Grange compris) doivent être effectuées en marche avant. Les portails ont été agrandis et automatisés à cet effet.
- Les traversées double sens de plateforme pour accéder au Parc Arboretum devront être uniquement effectuées via les traversées piétonnes aménagées à cet effet (zones **A**, **B**, **C** et **D**) et gérées par feux piétons. En cas de non fonctionnement de ces feux piétons, les traversées piétonnes de plateforme du Tram 4 doivent toujours être effectuées avec vigilance, en vérifiant au préalable l'absence de rame, de tramway dans les deux sens (venant de droite et de gauche).

Une phase de test avant la mise en service

Avant la mise en service entre Arboretum et Hôpital de Montfermeil, le tramway est soumis à des essais techniques pour s'assurer qu'il fonctionne bien :

- contrôle des équipements, des voies ferrées, des aiguillages, des carrefours... ;
- circulation en conditions réelles des rames de tramway, sans voyageurs à bord.

Si le tramway circule sans passagers pendant les tests, toutes les règles de conduite qui sont présentées dans ce dépliant s'appliquent déjà et il faut être bien attentif.

La signalétique du tramway



Traversée véhicule d'une voie de tramway. Situé aux intersections avec les voies de tramway, ce panneau est accompagné d'un feu de signalisation. Le tramway est toujours prioritaire !



Arrêt obligatoire des véhicules. Au feu rouge clignotant, arrêt obligatoire de tous les véhicules y compris les deux-roues et les vélos. Stop ! Un tramway arrive.



Traversée piétonne d'une voie de tramway. Si ce feu est allumé, plus personne ne doit traverser les voies. Un tramway approche, il faut s'arrêter !



Voie réservée au tramway. Ce panneau indique qu'il est interdit de stationner, de circuler ou de se promener sur la plateforme. Chacun doit utiliser l'espace qui lui est réservé.